



Danse interdite

Le bonheur est-il réservé à l'au-delà? C'est la question posée par *Campus*, le magazine scientifique de l'Université de Genève, à Michel Grandjean, professeur d'histoire du christianisme à la Faculté de théologie.

«Quelle place pour le bonheur au sein d'une religion qui a chassé ses premiers enfants du paradis, condamnant ses descendants à errer dans une 'vallée de larmes'», demande le trimestriel dans son numéro de septembre.

L'expert rappelle que la première vision du bonheur dans les textes est celle qui consiste à mener une vie droite dans le respect des dix commandements. Mais le bonheur chrétien ne se limite pas à une suite d'interdictions. Gare aux conceptions manichéennes et schématiques de la tradition chrétienne! Pour le Christ, souligne Michel Grandjean, ce qui importe avant tout est d'honorer Dieu et d'aimer son prochain comme soi-même. «Cela rejoint, sans que les évangélistes en aient forcément eu conscience, certaines intuitions de Platon pour qui la personne bienveillante et juste est généralement plus heureuse que les individus méchants et malhonnêtes.»

L'historien nuance aussi la critique caricaturale faite aux protestants qui seraient moins aptes au bonheur que leurs cousins catholiques. «Martin Luther n'avait rien d'un homme austère. Il travaillait certes beaucoup, mais c'était plutôt un bon vivant qui aimait la bonne chère et les rendez-vous entre amis à la taverne.» Et si tant Calvin que l'évêque de Genève, François de Sales, voulaient moraliser la société, c'était pour la rendre meilleure. En condamnant par exemple la danse qui, rappelle en conclusion Michel Grandjean, n'avait alors pas lieu dans des salons cossus, mais le long de rues mal éclairées remplies d'hommes ivres où le viol de jeunes filles n'était pas rare... ■

Cédric Reichenbach

